

## CONDITIONS PARTICULIERES DE L'OFFRE TOTAL SPRING MOBILITÉ VERTE

L'Offre « **TOTAL SPRING Mobilité verte -50% sur les heures creuses** » (ci-après désignée « Offre »<sup>(1)</sup>)

### DESCRIPTION DE L'OFFRE

L'Offre proposée par TOTAL SPRING permet à tout particulier détenteur d'un véhicule électrique de bénéficier de la fourniture d'électricité verte<sup>(2)</sup> à prix de marché. Le client ayant souscrit à une offre à prix de marché peut revenir à tout moment et sans frais à un contrat au tarif réglementé.

### BENEFICE DE LA REDUCTION

Avec l'Offre TOTAL SPRING Mobilité verte, le client bénéficie pendant les heures creuses (telles que définies par le gestionnaire de réseau) d'une réduction de 50% sur le prix du kWh HTT du tarif réglementé heures pleines applicable à la date de signature du contrat. Valable pour toute la consommation électrique relative au point de livraison du logement déclaré par le client.

Le tarif de l'Offre est fixe et garanti douze (12) mois.

### ELIGIBILITE A L'OFFRE

Par dérogation aux conditions générales de vente, l'Offre est réservée aux particuliers disposant d'un comptage heures creuses/heures pleines et ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. L'Offre est applicable aux sites de consommation situés en France métropolitaine (hors Corse) et desservis par ENEDIS.

Selon la situation du client, le passage d'un comptage simple à un comptage heures pleines/heures creuses peut entraîner la facturation de frais par le gestionnaire de réseau (voir catalogue des prestations : [http://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-NOI-CF\\_15E.pdf](http://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-NOI-CF_15E.pdf)).

Offre conditionnée à la réception du certificat d'immatriculation ou de la facture d'achat du véhicule attestant que le client est détenteur d'un véhicule électrique équipé d'une prise de recharge dont la source d'énergie du champ P3 de la carte grise correspond au tableau ci-dessous. Le nom du signataire du contrat de fourniture d'électricité doit être identique à celui inscrit sur le certificat d'immatriculation du véhicule électrique. Le client s'engage à envoyer un scan du certificat d'immatriculation par courriel à [mobilite-verte@total-spring.fr](mailto:mobilite-verte@total-spring.fr). Le client accepte que ses données de consommation soient collectées afin de permettre la bonne exécution du contrat.

Offre non applicable à la recharge sur la voie publique, à partir de bornes de recharge sur la voie publique et/ou au sein de parkings de copropriétés.

### OPTION BORNE DE RECHARGE

L'option borne de recharge « Proxiserve » est conditionnée à la souscription de l'offre TOTAL SPRING Mobilité verte. Le nom du signataire de l'offre borne de recharge « Proxiserve » doit être identique à celui inscrit sur le certificat d'immatriculation du véhicule électrique.

Type d'énergie	Champ P3 de la carte grise
Essence électricité (hybride rechargeable)	EE
Bicarburant essence-GPL et électricité (hybride rechargeable)	ER
Bicarburant essence-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable)	EM
Superéthanol-électricité (hybride rechargeable)	FL
Gazole-électricité (hybride rechargeable)	GL
Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel) et électricité (hybride rechargeable)	GM
Monocarburant GPL-électricité (hybride rechargeable)	PE
Gaz naturel-électricité (hybride rechargeable)	NE
Electricité	EL

(1) Offre de marché réservée aux clients particuliers détenteurs d'un véhicule électrique, résiliable à tout moment, sans frais. Offre électricité fixe : prix fixe garanti 1 an : le prix HT du kWh TOTAL SPRING est fixe (hors évolution des impôts, taxes et contributions de toute nature) pendant 1 an à compter du premier jour de fourniture, indépendamment de l'évolution du tarif réglementé (détails sur [total-spring.fr](http://total-spring.fr)).

(2) Électricité verte = électricité renouvelable d'origine française : la totalité de l'électricité vendue dans le cadre de l'offre « TOTAL SPRING Mobilité verte » est couverte par des garanties d'origine achetées en fin d'année civile. À l'aide de ce mécanisme, TOTAL SPRING garantit que de l'électricité d'origine renouvelable a été produite et injectée sur le réseau électrique en quantité équivalente à la consommation ses clients. Détails sur [www.total-spring.fr](http://www.total-spring.fr).